

# Lettre Aume Couture

Lettre d'information agricole du projet de territoire Aume Couture - Rédigée par la Chambre d'agriculture de la Charente

## Concilier ressource en eau et développement du territoire



« Un projet de territoire a vocation avant tout à restaurer les équilibres quantitatifs des masses d'eau sur un bassin, tout en maintenant un potentiel de production, garants de la vie sociale et économique de nos campagnes. Il vise également à préserver les milieux aquatiques et la qualité de l'eau.

Il s'inscrit dans une logique de concertation et de co-construction autour des enjeux de l'eau. Il a ainsi permis de mettre autour de la table des intérêts souvent conflictuels et de réfléchir ensemble aux solutions à apporter, sur un bassin où beaucoup a déjà été fait.

Un programme d'actions a donc été bâti par les différents partenaires, le projet de territoire offrant un cadre pour une action collective, multi-thématique, assortie de financements pour leur mise en œuvre.

Certes, la mise en place d'un projet de territoire est une condition pour accéder aux financements des projets de retenues de substitution, nécessaires au rétablissement de l'équilibre quantitatif, et il faut saluer la persévérance de ceux qui portent ces projets.

Mais le projet de territoire ne se résume pas à cela, et les nombreuses actions proposées sont susceptibles d'intéresser chaque agriculteur, irrigant ou non ».

*Emmanuel Guionnet*

*Elu de la Chambre d'agriculture de la Charente*

## Le projet de territoire Aume Couture

### Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Le projet de territoire vise à mobiliser à l'échelle d'un territoire les différents outils qui permettront d'atteindre une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau, en prenant en compte la qualité chimique et écologique des milieux aquatiques, tout en visant à accroître la valeur ajoutée du territoire.

Il se base sur un état des lieux partagé par les différents acteurs de l'eau, et propose des actions pour atteindre collectivement cet objectif de gestion équilibrée.

### Pourquoi un projet de territoire sur l'Aume Couture ?

Concernant la gestion de l'eau, qu'elle soit quantitative ou qualitative, qu'il s'agisse des pratiques agricoles ou des aménagements, beaucoup d'actions ont déjà été réalisées sur le bassin depuis de nombreuses années. Toutefois, les milieux et la ressource restent fragiles et il est nécessaire de poursuivre les efforts menés par les différents acteurs.

Le projet de territoire a ainsi vocation à valoriser et consolider l'existant et impulser de nouvelles actions pour permettre le développement des activités, en prenant en compte les aspects environnementaux de la ressource en eau.

Il est par ailleurs complémentaire avec les programmes existants du SIAHBAC et du SIAEP qui mènent déjà des actions.

### Sur quelle zone s'étend le projet de territoire ?

L'ensemble du bassin versant de l'Aume Couture, sur les 3 départements (16,17,79).

### Comment a été élaboré le projet de territoire ?

L'élaboration du projet de territoire Aume-Couture a été portée conjointement par l'EPTB du fleuve Charente et la Chambre d'Agriculture de Charente, sous la conduite d'un comité de pilotage.

Ce comité de pilotage, regroupant les acteurs en lien avec la gestion de l'eau, a ainsi été chargé de valider l'état des connaissances et les enjeux, ainsi que les actions qui permettront d'atteindre l'objectif de gestion équilibrée de la ressource en eau.

Le projet de territoire est donc le résultat d'une action collective.

La version finale du projet de territoire, comprenant Etat des lieux, Diagnostic et programme d'actions a été validé en novembre 2017 par la Commission Locale de l'Eau, organe décisionnel du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Charente, dont le comité de pilotage est une émanation.

Le Préfet de Charente a par ailleurs donné un avis favorable sur le projet de territoire, suite à sa validation par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Dès lors, la mise en place des actions prévues peut commencer.

#### Membres du comité de pilotage

- |  |  |
|--|--|
| • Représentants de la CLE du SAGE Charente   | Charente (EPTB)                            |
| • Etat (DRAAF, DDT, DREAL, AFB)              | • Fédérations de Pêche                     |
| • Agence de l'Eau                            | • Charente Nature                          |
| • Région, départements                       | • Chambres d'agriculture                   |
| • Communautés de communes                    | • ASA Aume Couture                         |
| • SIAHBAC, SIAEP                             | • OUGC Cogest'eau                          |
| • Etablissement Public Territorial de Bassin | • Coop de France                           |
|  | • Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA) |

## Quelles sont les actions proposées par le projet de territoire ?

Le diagnostic réalisé dans le cadre du projet de territoire a identifié les axes prioritaires sur lesquels agir, en partenariat avec tous les acteurs du bassin, dont les agriculteurs, pour restaurer les équilibres quantitatifs et qualitatifs : la gestion quantitative, l'animation et l'aménagement du foncier, en lien avec la restauration de la fonctionnalité des milieux, l'amélioration de la qualité des eaux. Le programme d'action prévoit également un axe animation et communication. Chaque axe est décliné en actions :

### Gestion quantitative

- Accompagnement à l'optimisation des pratiques sur l'exploitation (diagnostics)
- Modélisation et optimisation de la gestion de l'irrigation
- Télédétection pour la gestion des ressources et de l'irrigation
- Mise en place d'un conseil à l'irrigation spécifique au bassin
- Etude sur la révision des seuils de gestion des prélèvements
- Création de 9 retenues de substitution
- Aide à l'investissement pour du matériel d'optimisation (irrigation)
- Harmonisation des règles de remplissage des retenues
- MAEC Irrig 04 et 05 (Développer les légumineuses dans les systèmes irrigués), sous réserve d'ouverture du PAEC

### Animation et aménagement du foncier

- Identifier les zones prioritaires d'intervention
- Animation foncière autour de ces zones
- Veille foncière

### Restauration de la fonctionnalité des milieux

- Restauration hydromorphologique des lits des cours d'eau
- Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion pour préserver et restaurer les zones humides
- Amélioration de la continuité écologique
- Etude d'aménagement des versants
- Diagnostic d'aménagement parcellaire à l'échelle de l'exploitation
- Evaluer l'impact technico-économique des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole du bassin versant
- Programme de plantations champêtres

### Amélioration de la qualité des eaux

- Diagnostic qualité et suivi individuel d'exploitation
- Accompagnement collectif des agriculteurs
- Formations liées à la maîtrise, la gestion et la qualité de l'eau
- Signature d'une charte de bonnes pratiques par les irrigants

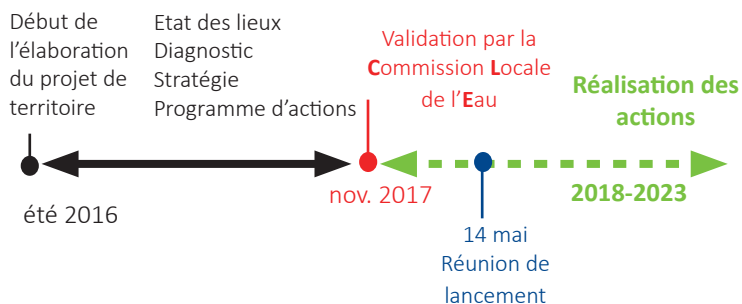
### Les actions prévues en 1 clin d'oeil

- Optimisation de la gestion quantitative
- Animation et aménagement du foncier
- Restauration de la fonctionnalité des milieux
- Amélioration de la qualité des eaux
- Animation/communication autour du projet de territoire et du programme d'actions

## Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

L'élaboration du projet de territoire (état des lieux, diagnostic et propositions d'actions) a débuté mi-2016 et a donc été validé en novembre 2017 par la Commission Locale de l'Eau.

La mise en place des actions prévues dans le projet de territoire s'échelonne sur 6 ans, entre 2018 et 2023.



**Rendez-vous le lundi 14 mai à la mairie d'Aigre à 14h pour la réunion de présentation !**

#### Contacts :

- Chambre d'agriculture de la Charente : Christine BENITEAU  
Tél. 05 45 24 49 78- christine.beniteau@charente.chambagri.fr
- EPTB Charente : Marine DUGUE  
Tél. 05 16 10 60 66- marine.dugue@fleuve-charente.net



## Qui pilote les actions ? à qui s'adressent-elles ?

Sur la base des enjeux identifiés, et compte-tenu de la nécessaire approche multi-disciplinaire, plusieurs structures se sont positionnées pour proposer des actions : Chambre d'agriculture, CIVAM, A.S.A. Aume Couture, coopératives. pour les actions agricoles, mais aussi Syndicat d'aménagement (SIAHBAC), CREN (Conservatoire d'espaces naturels), Prom'haies, S.I.A.E.P., E.P.T.B. Charente, notamment pour les actions de restauration hydromorphologique et d'aménagements.

L'EPTB est par ailleurs chargé de l'animation générale et du suivi du projet de territoire.

De nombreuses actions s'adressent directement aux agriculteurs, prioritairement aux irrigants, mais tout agriculteur peut en bénéficier (diagnostic d'exploitation, d'aménagement parcellaires, accompagnement collectif, etc.).

## Partenaires



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»